Présentation budgétaire Année 2017

Le 2 décembre 2016



Présentation budgétaire Année 2017

Le 2 décembre 2016



1550, rue Metcalfe Bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568 Télécopieur : 514 872-2556

ocpm.qc.ca

Mot de la présidente

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de modifications au Plan d'urbanisme et de règlementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que l'examen de Plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

Parmi les activités menées par l'Office en 2016, soulignons les consultations publiques entamées en 2015, mais complétées en 2016. On compte parmi celles-ci un accompagnement de l'arrondissement du Sud-Ouest pour établir une vision du développement du secteur Turcot et une vaste consultation sur la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles. Deux consultations ont été entreprises et complétées en 2016, soit celle sur un développement immobilier sur le domaine des Franciscains dans l'arrondissement de Ville-Marie et une consultation menée en collaboration avec le Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal. Finalement, nous avons entrepris la vaste consultation sur le projet de Stratégie du centre-ville qui connaîtra sa conclusion en 2017.

Aussi, l'Office a organisé et tenu un certain nombre d'événements comme des formations pour les commissaires ainsi qu'un certain nombre d'activités avec des partenaires étrangers. Notons l'animation d'ateliers sur la participation politique des femmes au Maroc organisés par l'OCDE, la présence à un séminaire de formation des élus membres de l'Association internationale des maires francophones en Afrique de l'Ouest et la participation active aux activités de l'Observatoire international de la démocratie participative qui tiendra sa Conférence à Montréal en 2017.

Tout ce travail a pu se réaliser à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire quasi inchangée depuis 2003, soit 2,0 M\$. Des demandes de crédits supplémentaires n'ont pas été nécessaires comme cela a souvent été le cas au cours des années passées. Cependant, cette option demeure ouverte pour 2017 selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter.

La présidente,

reille eyning

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.

Organigramme et structure administrative

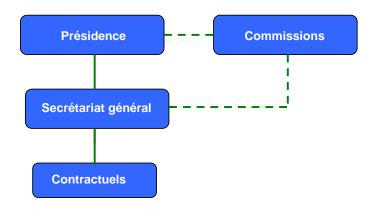
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 25. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

- De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3. de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La Charte de la Ville de Montréal prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Activités Office de consultation publique de Montréal – 2016

Arrondissement	Activités	Dates importantes	
Toute la ville	Consultation publique sur la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles	Information: 29 octobre 2015 Plateforme numérique: du 29 octobre au 23 novembre 2015 Activités contributives citoyennes: 14 au 20 novembre 2015 Activité contributive citoyenne: 21 novembre 2015 Soirée de reprise: 1er février 2016 Rencontres d'experts: 3, 4, 9, 10 et 11 mars 2016 Marathon créatif: 21 janvier au 20 mars 2016 Audition des opinions: 8, 9, 10, 15 et 16 mars 2016 Rapport: 30 mai 2016	
Le Sud-Ouest	Accompagnement de l'arrondissement pour l'aménagement du secteur Turcot	Tournée de préconsultation : 9 rencontres en janvier 2016 1er questionnaire en ligne (fr. & ang.) : 1er mars au 8 avril 2016 2e questionnaire en ligne : 21 avril au 8 mai 2016 Quatre tables rondes thématiques : 9, 18 et 23 mars et 1er avril 2016 Dizaine d'ateliers créatifs : 22 mars au 19 mai 2016 Information : 21 et 26 avril 2016 Audition des opinions : 24 et 25 (après-midi et soirée) mai 2016 Rapport : 29 juillet 2016	
Toute la ville	Bureau des relations internationales	11 groupes de discussion : du 30 mai au 29 juin 2016 Synthèse : 1 ^{er} août 2016	
Ville-Marie	Projet immobilier du domaine des Franciscains	Information: 12 mai 2016 Audition des opinions: 7, 8 et 9 juin 2016 Rapport: 29 juillet 2016	
Toute la ville	Stratégie centre-ville	En cours	
Toute la ville	Formation des commissaires sur la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal	18 octobre 2016	
Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir	

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2017.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions ».

Le budget de l'Office se situe à environ 2 000 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé au même montant pour 2017. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2016, ces sommes ont été à peine suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous n'avons pas eu à faire des demandes de crédits supplémentaires. Cela avait aussi été le cas en 2014 et 2015. Les crédits autorisés sont de 2 071 000 \$ pour l'année qui vient.

2014		
Budget accordé	1 803 000 \$	
+ loyer	232 000 \$	2 035 000 \$
Réel au 31 décembre	1 844 940 \$	
2015		
Budget accordé	1 803 000 \$	
+ loyer	232 000 \$	2 035 000 \$
Réel au 31 décembre	1 990 000 \$	
2016		
Budget accordé	2 071 000 \$	
Estimé des dépenses	2 050 000 \$	
2017		
Budget accordé	2 130 000 \$	
Estimé des dépenses	2 130 000 \$	

ADDENDA

Évolution budgétaire 2014 - 2017 par catégorie

	Réel	Réel	Estimé	Prévisions
	2014	2015	2016	2017
Rémunération	733 000 \$	714 000 \$	680 000 \$	690 000 \$
Avantages sociaux	108 000\$	135 000 \$	145 000 \$	155 000 \$
Transports et comm.	175 000 \$	159 000 \$	150 000 \$	190 000 \$
Services prof. & adm.	568 000 \$	715 000 \$	780 000 \$	800 000 \$
Location et entretien	248 000 \$	239 000 \$	270 000 \$	270 000 \$
Biens non durables	10 000 \$	28 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
TOTAL	1 844 000 \$	1 990 000 \$	2 050 000 \$	2 130 000 \$
Autorisé en début d'année	2 035 000 \$	2 035 000 \$	2 071 000 \$	2 130 000 \$

Office de consultation publique de Montréal 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 14^e étage

Montréal (Québec) H3A 1X6 Téléphone : 514 872-3568 Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray Secrétaire général Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca